

INFOLETTRE
21/04/2020

Prédispositions génétiques au cancer

Dépistage & surveillance

Comment s'adapter en cette période d'épidémie Covid-19 ?

Le réseau ONCOGENE reste à vos côtés

Le réseau ONCOGENE vous accompagne en Bourgogne-Franche-Comté pour la prise en charge associée à votre risque de cancer. Cette lettre a pour objectif d'essayer de répondre aux questions qui peuvent se poser dans le contexte de pandémie de COVID-19.

Ces recommandations ont été établies en collaboration avec le groupe GENEAL (GÉNÉtique des Cancers en Alsace Lorraine) et sont valables ce jour (21 avril 2020). Selon les décisions du gouvernement, celles-ci sont susceptibles d'être modifiées.

Réalisation des tests génétiques

Je suis porteur/porteuse d'une altération génétique sur un gène de prédisposition au cancer et un de mes apparentés veut faire le test génétique, comment doit-il faire ?

Votre apparenté peut adresser sa demande auprès du service d'oncogénétique dans lequel vous avez vous-même consulté, car le dossier familial y est déjà constitué. Mais il peut, s'il le souhaite, s'adresser à n'importe quel autre service de consultation d'oncogénétique proche de son domicile.

Toutes les demandes de consultation seront prises en compte, mais notre personnel fonctionne pour une grande partie en télétravail pendant la période de confinement. L'adresse email peut bien sûr être utilisée pour poser vos questions. Selon le site de consultation, votre apparenté sera contacté pour une téléconsultation ou un rendez-vous après la fin de la période de confinement.

Facteurs de risque

Je suis porteur(se) d'une altération génétique, est-ce un facteur de risque aggravant si je suis atteint du COVID-19 ?

En l'état actuel de nos connaissances, aucune étude ne montre un lien entre être porteur d'une altération génétique sur un gène de prédisposition au cancer et gravité d'une infection virale. La consigne reste comme pour toute la population, restez chez vous et quand vous devez sortir, respectez les gestes barrières ainsi que la distance de sécurité avec les autres personnes (minimum 1 mètre).

Surveillance mammaire

Mes examens annuels (IRM/Mammographie/Echographie) étaient prévus au mois d'avril ou mai. Que dois-je faire ?

Actuellement, seuls sont autorisés les « consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés » ou « les soins des patients atteints d'une affection de longue durée ».

Les déplacements pour des examens de dépistage ne sont donc pas autorisés à ce jour. Si vous êtes indemne ou avez un antécédent de cancer : votre examen peut être différé le temps du confinement mais cela est à évaluer avec votre gynécologue ou médecin référent et seulement si aucune anomalie n'est relevée à l'autopalpation.

Vos cabinets et services d'imagerie restent ouverts pour les urgences. Les mesures de sécurité maximale sont prises pour vous assurer la meilleure prise en charge possible. Si vous avez un doute, nous vous conseillons de contacter votre médecin référent, de préférence par téléphone/téléconsultation. Dans l'intervalle, nous vous proposons de mettre en place une surveillance par autopalpation mensuelle si cela n'est pas déjà fait (démonstration en vidéo : [ici](#)).

Pour rappel, voici la liste des anomalies justifiant une consultation auprès d'un médecin spécialiste : déformation, rougeur, chaleur, modification du mamelon, écoulement, palpation d'une « boule » dans le sein ou sous le bras.

Surveillance coloscopique

Ma coloscopie de dépistage a été annulée par le cabinet ou le service de gastroentérologie, que faire ?

En l'absence d'urgence avérée ou de symptômes particuliers, la coloscopie de dépistage dans le cadre d'une prédisposition héréditaire au cancer colorectal peut exceptionnellement être différée de quelques mois. Bien entendu en cas de symptômes récents évoquant une tumeur du côlon (voir la liste [ici](#)), la coloscopie pourra être réalisée dans un délai optimal compte tenu des conditions sanitaires actuelles. Rapprochez-vous de votre gastroentérologue soit par téléphone soit par téléconsultation.

Coordonnées des sites de consultations d'oncogénétique



- ☞ **Centre Georges François Leclerc à Dijon : 03 45 34 80 82**
- ☞ **CHU de Dijon (Hôpital d'Enfants), CH de Mâcon, CH d'Auxerre et CH de Chalon-sur-Saône** prendre rendez-vous au secrétariat d'oncogénétique du CHU de Dijon au **03 80 29 53 13**
- ☞ **CH de Nevers** prendre rendez-vous au secrétariat de gynécologie au **03 86 93 83 50**
- ☞ **CHU de Besançon** prendre rendez-vous au service des consultations au **03 70 63 21 62**
- ☞ **Hôpital Nord Franche-Comté (Montbéliard)** prendre rendez-vous au **03 81 47 99 99**

Et en dehors de la région ? Vous pouvez consulter l'annuaire des consultations d'oncogénétique en France, disponible sur le [site de l'Inca](#) ou directement [ici](#).